



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part I/17
28 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE I. AFRIQUE

Section 17 - Sierra Leone

(document soumis par le Haut Commissaire)

I.17 SIERRA LEONE

1. Population bénéficiaire

1. Au 31 décembre 1994, il y avait 15 874 réfugiés en Sierra Leone, soit 15 861 Libériens - pour la plupart des Krahn - et 13 autres de diverses nationalités. Dans le camp de réfugiés de Waterloo, 5 961 Libériens bénéficiaient de l'assistance du HCR; les autres, d'origine urbaine, vivaient à Freetown et dans d'autres centres urbains. A la fin juin 1995, le HCR avait aidé 2 300 réfugiés libériens environ à retourner chez eux. Lorsque le conflit s'est intensifié en Sierra Leone, la guerre civile s'est beaucoup rapprochée du camp de Waterloo, en avril 1995, de sorte que les réfugiés ont abandonné le camp. A la fin mai, il ne restait en Sierra Leone que 4 585 personnes remplissant les conditions requises pour bénéficier d'une assistance du HCR. Deux mille d'entre elles environ étaient hébergées dans un camp temporaire à Jui et les autres vivaient chez des amis à Freetown; toutes continuaient de recevoir une aide. Plus de 75 % des réfugiés sont des femmes et des enfants de moins de 18 ans.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

2. Du fait de l'insécurité générale et de l'instabilité politique qui régnaient en Sierra Leone pendant cette période, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté et près de 50 000 personnes se sont enfuies en Guinée voisine. L'insécurité croissante a amené un nombre de plus en plus grand de réfugiés libériens à demander au HCR une aide au rapatriement et l'on peut s'attendre à ce que d'autres demandent à bénéficier de cette aide d'ici la fin de 1995. Des allocations ont été prélevées en 1994 et 1995 sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti pour couvrir les dépenses.

3. Le Gouvernement sierra-léonien a mis temporairement à la disposition du HCR un emplacement pour un nouveau camp destiné à accueillir les réfugiés du camp de Waterloo qui ne pouvaient pas trouver eux-mêmes d'autres modes d'hébergement. Il est devenu nécessaire de réviser le budget prévu pour les soins et l'entretien afin de financer les dépenses afférentes à la remise en état du site et des équipements disponibles. Le PAM a accepté de fournir des rations d'urgence. Comme il y avait d'autres priorités, les activités menées dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la création de revenus et de la production vivrière ont été temporairement suspendues.

4. Selon la Croix-rouge sierra-léonienne, il y aurait eu 50 000 rapatriés en 1994, chiffre qui n'a pu être vérifié, l'insécurité dans la zone où se trouvent les rapatriés rendant celle-ci inaccessible. Comme la plupart des rapatriés vivent dans les camps destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, le HCR fournit systématiquement une assistance de base sous forme de distribution d'articles ménagers et de matériaux pour la construction d'abris, à l'exclusion des produits alimentaires. Il complète aussi les efforts d'autres organismes dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé et de l'assainissement.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

5. Il semble peu probable que la paix et la sécurité seront rétablies dans un proche avenir. Néanmoins, le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'assurer la sécurité des réfugiés et le HCR continuera à fournir une assistance au titre d'un programme soins et entretien en 1996.

6. Comme les années précédentes, le HCR facilitera le rapatriement librement consenti des réfugiés libériens. Tant que la situation politique au Libéria restera explosive, l'importance de ces rapatriements en 1996 dépendra de la sécurité en Sierra Leone. Le programme de réinstallation des Etats-Unis en faveur des réfugiés libériens a été écourté car tous les cas remplissant les conditions requises avaient déjà été acceptés en 1994. La situation politique et l'insécurité actuelles en Sierra Leone ne présagent rien de bon pour l'installation sur place.

b) Budgets proposés pour 1996

7. Un nombre de plus en plus grand de réfugiés libériens qui n'ont pas encore été aidés demandent à bénéficier de l'assistance du HCR parce qu'ils ont été déplacés par la guerre. Les crédits demandés au titre des soins et de l'entretien resteront cependant inchangés car la présence de nouveaux bénéficiaires, qui sont des cas jugés dignes de recevoir une assistance, sera compensée par les économies réalisées grâce au rapatriement librement consenti d'un certain nombre de réfugiés. Le HCR et le gouvernement s'efforceront de trouver un emplacement plus durable pour l'établissement d'un camp destiné aux réfugiés qui se trouvent actuellement à Jui. Si la sécurité s'améliore, on pourra à nouveau utiliser le camp de Waterloo, ce qui serait plus pratique et moins coûteux que de créer un nouveau camp. Les activités qui ont été suspendues - enseignement primaire, formation professionnelle, activités génératrices de revenus, production vivrière - pourraient alors reprendre.

8. Si le retour des réfugiés libériens dans leur pays est possible, on demandera qu'une allocation soit prélevée sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti. Le rythme des rapatriements à partir de la Sierra Leone dépendra de l'évolution du processus de paix au Libéria et des négociations engagées pour régler le conflit en Sierra Leone ainsi que de la sécurité dans les deux pays.

c) Partenaires d'exécution

9. L'agence Christian Assistance to Underdeveloped Societies Everywhere (CAUSE)-Canada est le partenaire d'exécution du HCR pour le programme de soins et d'entretien. Le Christian Council of Sierra Leone (CCSL), qui était un partenaire d'exécution en 1994, continue, en 1995, de s'occuper de l'assistance à l'enseignement secondaire. Le Gouvernement sierra-léonien continue, par l'intermédiaire du Comité de reconstruction nationale, de coordonner toutes les activités de secours. Les fonds fournis par le HCR au titre de l'assistance aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays sont gérés par la Croix-Rouge sierra-léonienne et les Catholic Relief Services (CRS).

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

10. Les variations dues aux changements introduits dans l'établissement du budget ne sont pas examinées dans l'analyse qui suit [voir Présentation générale des activités du HCR, Part I (A/AC.96/845)].

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

11. Les dépenses engagées en 1994 ont été de l'ordre prévu dans le budget révisé. Les dépenses imprévues liées aux mesures de sécurité - matériel de télécommunications, dispositions en vue d'assurer la sécurité dans les locaux du bureau du HCR, embauche de gardes - ont été compensées par une diminution des frais de voyage.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

12. Les estimations révisées pour 1995 sont, du fait principalement de la détérioration de la sécurité, plus élevées que les estimations initiales. Il est prévu de continuer à embaucher du personnel pour assurer la sécurité dans les locaux du bureau du HCR et chez les fonctionnaires. Les familles de ces derniers ont été évacuées en février 1995 pour minimiser les risques et seuls les fonctionnaires chargés des tâches essentielles restent en poste.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

13. Les estimations initiales pour 1996 sont assez similaires à celles de 1995. Il est prévu de maintenir les crédits prévus pour assurer la sécurité des locaux du bureau du HCR et des fonctionnaires. En revanche, le montant prévu pour l'achat de biens non consommables a été diminué en raison des achats déjà effectués en 1995.

DEPENSES DU HCR EN SIERRA LEONE
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
378,3	279,3	359,6	SOINS EN ENTRETIEN	331,5
563,4 <u>a/</u>	-	181,0 <u>c/</u>	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	-
1,5 <u>b/</u>	-	-	REINSTALLATION	-
471,1	538,9	582,5	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	567,3
1 414,3	818,2	1 123,1	Total partiel, opérations	898,8
34,4	12,9	59,5	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	49,5
1 448,7	831,1	1 182,6	TOTAL (1)	948,3
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
36,3	76,0	-	COMPTE D'EDUCATION	-
179,7	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES Assistance diverse	-
216,0	76,0		TOTAL (2)	
1 664,7	907,1	1 182,6	TOTAL GENERAL (1 + 2)	948,3

a/ Dont 302 591 dollars E.-U. imputés sur l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti.

b/ Engagement imputé sur le poste "Autres programmes".

c/ Prélevé sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti.
